ÉLECTIONS FONCTIONS PUBLIQUES

VOTRE VOIX NOTRE ACTION

VOTEZ CFDT

28 mars 2022

CHU de la Réunion: La CFDT sur tous les fronts !

Signataire du SEGUR de la SANTE, la CFDT veille à son application dans tous les HOPITAUX de la Réunion à travers des protocoles que la CFDT négocie activement.

APPLICATION DU SEGUR DE LA SANTE AU CHU (VOLET « PERSONNELS ») :

La CFDT participante et active à toutes les réunions de négociations vous informe des avancées obtenues :

- 748 stagiairisations sur 3 ans (2022-2023-2024) dont 48 pour les métiers sensibles
- Rémunération des contractuels (soignants, Médico-Technique, sages-femmes…) sur les grilles des titulaires
- 37 ETP (créations de postes : 20 ETP sics + 17 ETP pour ajustements des maquettes organisationnelles)

.

GRACE AU SEGUR DE LA SANTE, LE CHU BENEFICIE D'UN BUDGET SUPPLEMENTAIRE EN FAVEUR DU PERSONNEL.

La CFDT est présente à toutes les réunions pour enrichir tous les accords qui vont déterminer la politique sociale du CHU pour 2022-2024.

Parmi toutes les **NEGOCIATIONS** en cours, il y a notamment :

- Charte d'égalité professionnelle au CHU
- Plan de stagiairisation 2022-2024
- Politique de rémunération et gestion des contractuels

- Utilisation des fonds dédiés pour les heures supplémentaires majorées pour certaines équipes (dispositif HUBLO)
- Utilisation des fonds dédiés aux créations de postes pour renforcer les organisations existantes et les équipes de remplacements (SICS)
- Mise en place des forfaits jours accordés à certains grades
- Octroi d'un forfait d'heures supplémentaires aux équipes soignantes actuellement en 12h

Les accords vont être présentés au prochain Comité Technique d'Etablissement et soumis à un contrôle de légalité par l'ARS.

CERTAINES REVENDICATIONS DE LA CFDT DU CHU :

- Examiner la politique de rémunération et la gestion de tous les contractuels en fonction de son grade et sa catégorie.
- Protéger les agents qui s'engagent pour un an dans le dispositif HUBLO (contenu de l'engagement, astreinte déguisée …)
- Ne pas pénaliser les agents non volontaires pour faire les heures supplémentaires dans leur carrière
- Faire en sorte que le contractuel soit stagiairisé le plus tôt possible et ne plus avoir à utiliser le passage en CDI d'attente avant stagiairisation.
- Intégrer le suivi des contractuels qui ne sont pas sur postes permanents dans un protocole dédié
- Permettre à tous les contractuels sur poste permanent d'intégrer immédiatement le plan de stagiairisation
- S'assurer que l'ancienneté retenue est l'ancienneté totale au CHU et non pas seulement l'ancienneté depuis l'affectation sur poste permanent
- Reconnaitre le diplôme détenu par l'agent pour octroyer le grade adéquat lors de la stagiairisation.
- Valoriser certains grades techniques pour lesquels des primes ne sont versés uniquement qu'aux titulaires (TH, TSH, ING…)
- Faire respecter la passerelle permettant aux personnels de recherche d'intégrer le plan de stagiairisation
- Permettre aux CDI qui le souhaitent de devenir titulaire (y compris pour certains en passant par la VAE)

Les équipes CFDT travaillent encore pour faire améliorer tous ces protocoles

Rejoignez-nous

Adhérez à la CFDT

CFDT SANTE REUNION : des Choix, des Actes, des Résultats !

Syndicat Santé Sociaux CFDT Réunion CHU SUD: 0262 35 92 47 /NORD: 0262 90 52 47
Email : com.cfdtsante.re@gmail.com Site internet : http://www.cfdtsante.re

Ne pas jeter sur la voie publique.